47ème RALLYE REGIONAL PLAINE ET CIMES
24 OCTOBRE 2020
Participation Etrangère Autorisée

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

PROGRAMME / HORAIRES :

Parution du règlement	Lundi 10 Août 2020
Ouverture des engagements	Lundi 10 Août 2020
Clôture des engagements	Lundi 12 Octobre 2020
Parution du Roadbook	Disponible à la Station Essence du GARAGE RENAULT COURTOIS à CERNAY à partir du 17 octobre 2020 à 8H Sera téléchargeable à la même date ou remis lors des vérifications administratives
Dates et heures des reconnaissances	**L'ES 1-3-** Samedi 17 octobre 2020 de 8H00 à 20H00 **Pour l'ES 2-4-5** le Vendredi 23 octobre 2020 de 14H00 à 20H00 **Pour l'ES 1- 3-**Samedi 24 Octobre 2020 de 7H00 à 10H30 et 3 passages maximum par spéciale
Vérifications des documents et des voitures	Samedi 24 Octobre 2020: - de 6H30 à 10H30 A CERNAY Pôle ENR Rue Pierre et Marie Curie
Mise en place du parc fermé	Samedi 24 Octobre 2020: - de 6H30 à 11 h 00 à CERNAY Pôle ENR Rue Pierre et Marie Curie
1ère réunion des Commissaires Sportifs	Samedi 24 Octobre 2020: à 9 h 30
Publication des équipages admis au départ	Samedi 24 Octobre 2020: à 11 H 00
Publication des heures et ordres de départ	Samedi 24 Octobre 2020: à 11 H 00
Départ 1ère étape :	Samedi 24 Octobre 2020: à CERNAY Pôle ENR à partir de 12 H 00
Publication des résultats partiels	Parc de Regroupement & PC Arrivée à CERNAY Pôle ENR Rue Pierre et Marie Curie à partir de 20 H 20
Vérifications finales	Garage COURTOIS CERNAY
Publications des résultats du rallye	Samedi 24 Octobre 2020 au PC à CERNAY une ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent.
Remise des prix	Samedi 24 Octobre 2020 sur le podium d'arrivée Pôle ENR à CERNAY.
Lieu d'affichage	PC Course : Pôle ENR Rue Pierre et Marie Curie à CERNAY

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'ASAMSA, Association Sportive Automobile Mulhouse Sud Alsace, organise le Samedi 24 Octobre 2020, en qualité d'organisateur administratif et d'organisateur technique, avec le concours des municipalités de CERNAY, BERRWILLER, WATTWILLER, SOULTZ, la M2A, la COM-COM THANN-CERNAY,

le 47ème RALLYE REGIONAL PLAINE ET CIMES,

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Grand Est du Sport Automobile sous le n° **31.** en date du 30/Juillet /2020 et par la FFSA, sous le permis d'organiser n° **386**, en date du 30/Juillet /2020

Comité d'organisation :

Président :	Marc KESSLER, Président de l'ASAMSA.
Membres :	Membres de l'ASA MULHOUSE SUD ALSACE.
Secrétariat du Rallye **:**	Hubert RISSER 2 RUE DES CIGOGNES 68500 JUNGHOLTZ Tel : 06 32 74 90 54 - mail : h.risser@orange.fr
Permanence du Rallye **:**	Pôle ENR Rue Pierre et Marie Curie 68700 CERNAY Samedi 24 Octobre 2020 de 06H30 à 23 H 00 Tél. 06 14 17 84 02
PC Course :	Pôle ENR Rue Pierre et Marie Curie 68700 CERNAY 06H30 à 23 H 00
Organisateur Technique :	ASA MULHOUSE SUD ALSACE

Président du collège des commissaires sportifs *:*	**J.J HUBER**	**Lic.**	**10866**
Commissaires sportifs :	**A.SCHAERRER**	**Lic.**	**1561**
	G HORALA	**Lic.**	**12674**
Directeur de course :	**D. BLANQUIN**	**Lic.**	**1941**
Directeurs de course adjoint :	**M LEONATE (PC)**	**Lic.**	**3617**
Voiture Tricolore :	**M.F GASSMANN**	**Lic. FIA CH 234**	
	……	**Lic.**	
Voiture Balai :	**N.CHARPENTIER**	**Lic.**	**207809**
	F.BLANQUIN	**Lic.**	**1945**
Directeur E.S. 1-3 :	**JC OUDIN**	**Lic.**	**221403**
Directeur Adjoint ES	**F DELMOTTE** (Adjt)	**Lic.**	**188349**
Directeur E.S. 2-4-5 :	**C DAVID**	**Lic.**	**221403**
Directeur Adjoint ES	**F DUMAS** (Adjt)	**Lic.**	**188349**
Médecins:	**M. WIEDENKELLER et B.POSE**		
Responsable Commissaires Techniques :	**B.FOURNIERE**	**Lic. :**	**12823**
Commissaires techniques :	**D.HAEFFELIN**	**Lic. :**	**12679**
	E TENA	**Lic.**	**124058**
Responsable Commissaire Technique VHC	**M.SALTZMANN**	**Lic. :**	**15471**
Commissaire technique stagiaire	**N. GALAN SARRACAYO**	**Lic.**	**252187**

Chargé des relations avec les concurrents :	**Fabienne SCHOLER**	**Lic. 43874**
Chronométrage	**O. PEUREUX** **G.CARCHON** **F.FRANCHI** **G.CATTANEO**	**Lic. 11716** **Lic. 211678** **Lic. 214894** **Lic. 256591**
Classement informatique :	**G. PEUREUX**	**Lic. : 11719**
Responsable des commissaires	**M KESSLER**	**Lic : 233857**
Responsable des commissaires	**Mme S HERBERT**	**Lic. : 242748**
Responsable Délégué Implantation	**M N CHARPENTIER**	**Lic. : 207809**

ES: 1- 3 « WATTWILLER- BERRWILLER» 4,800 KM – Samedi 24 Octobre 2020
Nombre de postes de commissaires : 11 Nombre d'extincteurs par poste : 1
Nombre de Commissaires : 11 Nombre d'ambulance pour l'ES : 1

-ES : 2 – 4 – 5 : « Ville de Soultz » 9,8 KM - Samedi 24 Octobre 2020
Nombre de postes de commissaires : 25 Nombre d'extincteurs par poste : 1
Nombre de Commissaires : 25 Nombre d'ambulance pour l'ES : 1

Le 47ème Rallye régional PLAINE ET CIMES compte pour la Coupe de France des Rallyes 2020 / 2021 Coefficient 2
et le Trophée des Rallyes et Rondes de la Ligue Grand Est du Sport Automobile, le Trophée **HANKOOK XPERIENCE**, ainsi que pour le challenge « LES AMATEURS DE L'AUTOMNE »

1.3 : VÉRIFICATIONS.

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement et une **convocation uniquement par mail** (**fournir une adresse mail**) pour les vérifications qui auront lieu à CERNAY Pôle ENR Rue Pierre et Marie Curie le Samedi **24 Octobre 2020** : de 6H30 à 10H30 pour les vérifications administratives.
de 6H30 à 10H30 pour les vérifications techniques
Vérifications finales : GARAGE COURTOIS CERNAY.
Le taux horaire de la main d'œuvre sera de 60€ TTC.

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

3.1 Demande d'engagements - Inscriptions :

3.1.5. Toute personne qui désire participer au 47ème Rallye régional PLAINE ET CIMES doit adresser au secrétariat du Rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant **le Lundi 12 octobre 2020**

3.1.10 Le nombre des engagés est fixé à **90** voitures maximum. Toutefois, celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à **100** voitures pour les deux Rallyes.

3.1.11.1. Droits d'engagements :

Les droits d'engagements sont fixés, compte tenu de l'absence de remise des prix en espèces, à :

- avec la publicité optionnelle des organisateurs : 285 **€.**
- sans la publicité optionnelle des organisateurs : 570 **€.**

Incluant la contribution au Challenge des Commissaires instituée par la Ligue Grand Est à hauteur de 3 € par engagement

Engagement réduit aux licenciés de l'ASA MULHOUSE SUD ALSACE : **245 €** pour un équipage de deux licenciés à l'ASA Mulhouse et **275 €** pour un équipage comprenant un seul licencié de l'ASA Mulhouse.

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

La participation de concurrents étrangers est admise aux titulaires d'une licence délivrée par une ASN (Fédération) étrangère avec l'autorisation préalable de cette dernière. Cette autorisation devra être jointe au bulletin d'engagement.

3.3 Ordre de départ : Conforme au règlement standard FFSA.

La première voiture du 47ème Rallye Plaine et Cimes partira 10 mn après la dernière voiture du 8ème Rallye Plaine et Cimes VHC.

3.1.5 ANNULATION

Tout concurrent qui désire participer au rallye doit adresser au secrétariat du rallye une demande d'engagement (adresse complète, e-mail, n° de téléphone et télécopie, etc.), accompagnée des droits d'engagement, avant la date de clôture des engagements. La date de clôture des engagements devra être fixée le lundi de la semaine précédant la semaine du début du rallye. L'organisateur d'un rallye pourra, après la date de clôture des engagements de son rallye, accepter des concurrents régulièrement engagés à un autre rallye qui aurait été annulé.

L'ASA MULHOUSE SUD ALSACE se réserve le droit d'annuler ou de reporter le 47ème Rallye régional PLAINE ET CIMES, si, à la date de la clôture des engagements précisée au règlement, le nombre des demandes d'engagement est inférieur à 50 % du nombre de voitures admises, ou si des circonstances majeures s'opposent au déroulement du 47ème Rallye régional PLAINE ET CIMES

« DISPOSITIONS PREFECTORALES liées aux procédures de CONFINEMENT COVID 19 »

Dans ce cas, l'ASA MULHOUSE SUD ALSACE fera connaître sa décision par mail et communication internet.

:

4.1. Voitures autorisées :

- Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.3. Assistance : - Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Toute assistance est interdite en dehors des parcs prévus à cet effet (un juge de fait sera présent pendant la durée du rallye).

La vitesse des voitures dans le parc d'assistance ne peut dépasser 30 km/h, sous peine d'une pénalité appliquée par les Commissaires Sportifs.

4.3.1. Parc d'assistance.

4.3.1.1 Un seul parc d'assistance par étape sera mis en place. Ce parc devra être situé entre le parc de départ de chaque boucle ou tour et l'épreuve spéciale qui suit. Pour tous les rallyes, la distance maximum entre 2 parcs d'assistance sera de 150 km et/ou 60 km d' ES

4.3.2.1.

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

▪ de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans, ▪ d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures, ▪ de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, ▪ de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures, ▪ de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance. ▪ En outre, il est précisé que le piquetage est interdit. Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée. Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

:

5.1. Identification des voitures
Conforme au règlement standard des rallyes 2020

5.2. Publicité
5.2.1. Il est permis aux concurrents d'apposer librement toute publicité sur leurs voitures, pour autant que celle-ci : ▪ soit autorisée par la réglementation FFSA et les règlements de la FIA, ▪ soit en conformité avec l'article 5.1.8. du présent règlement, ▪ ne soit pas contraire aux bonnes mœurs et coutumes, ▪ n'empiète pas sur les endroits réservés aux plaques et panneaux de compétition, ▪ soit conforme au plan d'identification FFSA lorsque celui-ci est applicable

- **:**

6.1. Description :
Le 47ème Rallye Régional PLAINE ET CIMES représente un parcours de **140.00 Kms.**
Il comprend **1 étape divisée en 3 sections** et comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de **39,0 Km**

Les 5 épreuves spéciales sont :

- **ES 1 - 3: « WATTWILLER-BERRWILLER » 4,800 KM** Samedi 24 Octobre 2020 à parcourir 2 fois
- **ES 2 – 4 - 5 : « Ville de Soultz » 9.8 KM** Samedi 24 Octobre 2020 à parcourir 3 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe itinéraire et horaire.

6.1.1. Rallye de doublure
Il peut être organisé :
▪ En doublure d'un rallye international o un rallye national qui comprend uniquement et obligatoirement tous les groupes non admis en international.
▪ En doublure d'un rallye national ou régional o un rallye réservé aux VHC
☞ un rallye sportif de régularité réservé aux voitures de Loisir Prestige (LPRS)
☞ un rallye sportif de régularité réservé aux voitures de Loisir Tourisme (LTRS)
☞ un rallye sportif de régularité réservé aux voitures à énergie nouvelle (ENRS)
➔ Les concurrents du ou des rallyes de régularité s'élanceront dans tous les cas, en dernière position. o une démonstration avec des véhicules de compétitions (conformément aux dispositions de l'article 6.1.4. du présent règlement)

6.2. Reconnaissances : Conforme au règlement standard F.F.S.A.
Les reconnaissances ne seront autorisées que :
L'ES 1-3- Samedi 17 octobre 2020 de 8H00 à 20H00

Pour l'ES 2-4-5 le Vendredi 22 octobre 2019 de 14H00 à 20H00
Pour l'ES 1- 3-Samedi 24 Octobre 2020 de 7H00 à 10H30
et 3 passages maximum par spéciale

3 passages maximum sont autorisés par spéciale. Une note spécifique sera adressée aux concurrents.

7.5.18.1. Officiels et personnels :

Les personnes en fonction sur le parcours d'une épreuve spéciale, y compris les journalistes et photographes accrédités, devront porter une chasuble délivrée par l'organisation en conformité avec l'annexe 1 des RTS. Ce dispositif permettra de faciliter la tâche aux pouvoirs publics pour faire respecter l'interdiction de présence du public.

7.5.17. Sécurité des Concurrents

Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon.
Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra être pénalisé par le collège des commissaires sportifs

:

- Conforme au règlement standard des rallyes 2020.

:

- Conforme au règlement standard F.F.S.A

:

La remise des prix ne comprend pas de prix en espèces compte tenu du montant réduit de l'engagement.
La répartition des prix et coupes se fera de la manière suivante :

	1er	**2ème**	**3ème**	
Scratch	1 coupe	1 coupe	1 coupe	
Classe				
de 1 à 3 partants	1 coupe			
de 4 à 8 partants	1 coupe	1 coupe		
de 9 à 12 partants	1 coupe	1 coupe	1 coupe	
plus de 12 partants	1 coupe	1 coupe	1 coupe	1 coupe

1er équipage féminin : 1 coupe

Commissaires les plus méritants : 2 coupes
D'autres coupes pourront être offertes différemment

La remise des prix se déroulera sur le podium d'arrivée du rallye au Pôle ENR Rue Pierre et Marie Curie à CERNAY.